GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 15 octobre 2018

NSIMBA Juliette, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – juillet à septembre 2018*, Note d'Analyse du GRIP, 15 octobre 2018, Bruxelles.

https://www.grip.org/fr/node/2648

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Juillet à septembre 2018

Par **Juliette Nsimba**

15 octobre 2018

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011, aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES 3
A. Burkina Faso 3
B. Côte d'Ivoire 6
C. Guinée 9
D. Mali 12
E. Niger 16
F. Sénégal 18
II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES 22
III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE 24
A. Coopération antiterroriste au Sahel 24
B. Trafics et activités illégales 25
Pour aller plus loin 25

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Renvoi du procès du journaliste Norbert Zongo au 3 octobre 2018
- Le Burkina Faso a aboli la peine de mort
- L'armée accusée d'exécutions extrajudiciaires
- Récurrence des attaques terroristes dans le nord du pays
- Rupture des relations diplomatiques avec Taiwan au profit de la Chine

1. Situation politique

Adoption du nouveau code électoral

Fin juillet, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant sur la modification du code électoral. Bien que le droit de vote des Burkinabè à l'étranger soit inscrit dans ce code, ceux-ci ne pourront voter pour la première fois qu'en 2020. Ce vote était une promesse de campagne de Roch Kaboré. Le nouveau code électoral consacre la carte nationale d'identité et le passeport comme les seules pièces servant à l'inscription sur les listes électorales et au vote – et érige les ambassades et consulats comme uniques lieux du scrutin hors du pays. Le vote des Burkinabè à l'étranger, notamment ceux de Côte d'Ivoire, a été au cœur de la polémique entre l'opposition et le gouvernement. Estimés à près de 7,5 millions, les électeurs potentiels représentent la diaspora la plus nombreuse et une manne électorale importante pour le pouvoir comme pour l'opposition. Cette dernière craint également que de nombreux Burkinabè vivant à l'étranger ne puissent pas voter, la carte consulaire étant le seul document dont dispose une grande partie de la diaspora. L'opposition souhaite que l'on puisse ériger des bureaux de vote dans d'autres endroits que les ambassades et consulats afin d'éviter les longs déplacements. Le 2 août, l'opposition a introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle mais le texte a été jugé « conforme à la Constitution ».

Réforme constitutionnelle

Le gouvernement a annoncé que le référendum pour l'adoption de la réforme constitutionnelle aura lieu le 24 mars 2019. Pour rappel[1], le projet de Constitution renforce l'indépendance de la justice et limite le nombre de mandats présidentiels à deux (soit dix ans). Face aux difficultés financières que traverse le pays, le gouvernement avait souhaité une adoption par voie parlementaire, mais face au refus des partis de l'opposition, Roch Kaboré a finalement opté pour le référendum.

Zéphirin Diabré réélu à la tête de l'UPC

Le président de l'Union pour le progrès et le changement (UPC), Zéphirin Diabré a été reconduit à la tête du principal parti d'opposition burkinabè.

2. Reprise du procès du putsch manqué de 2015

Après avoir été reporté à deux reprises (voir le monitoring de janvier à mars 2018), le procès du coup d'État manqué de 2015 a repris début juillet. Pour la première fois, un officier a formellement désigné le général Diendéré comme responsable du putsch.

Le parquet militaire a indiqué que plusieurs accusés ayant participé à l'enlèvement et la séquestration des autorités de la transition ont reçu des transferts d'argent (2 millions d'euros) à partir de numéros d'appel ivoiriens.

1. Voir Morgane Ghys Monitoring d'octobre à décembre 2017 , Notes d'Analyse du GRIP.

Au cours de ce trimestre, une vingtaine de militaires ont comparu devant le parquet. La majorité des accusés ont évoqué la détérioration du climat entre l'ex-Premier ministre Yacouba Isaac Zida, et son corps d'origine comme responsable de l'arrestation des membres du gouvernement de la transition. Ces interrogatoires ont ainsi permis de mettre en lumière le nom de certains membres du commando et des informations sur le mode opératoire de l'arrestation mais les noms des commanditaires du coup d'État restent pour l'instant un mystère.

3. Extension des attaques terroristes à l'est du pays

De nombreuses attaques ont été menées dans le nord (principalement la province de Soum) et l'ouest du pays. Les forces de défense et de sécurité et les civils restent les cibles privilégiées des terroristes. Au cours de ces attaques, 2 douaniers, 1 gendarme et 5 civils ont été tués : le 4 juillet, le 17 juillet, le 23 juillet, le 17 août, le 21 août, le 22 août.

Initialement limitée à la région du nord du Sahel, la menace terroriste s'est progressivement étendue à d'autres régions du pays, notamment à l'est. Depuis le début de l'année (voir le monitoring de janvier à mars et avril à juin 2018), les attaques terroristes se sont multipliées dans l'est du pays faisant craindre la naissance d'une nouvelle cellule terroriste au Burkina Faso[2].

Le 24 juillet, 2 civils ont été tués dans le village de Kpendima dans l'est du pays. Le 1er août, des hommes armés et non identifiés ont attaqué un village de Niataboani, blessant plusieurs policiers. Le 11 août, 5 gendarmes et 1 civil ont été tués entre les communes rurales de Boungou et d'Oragou dans l'est du pays. Le 28 août, 7 membres des forces de défense et de sécurité ont été tués par l'explosion d'un engin artisanal en allant aider un poste de gendarmerie attaqué à Pama. Ce bilan est le plus lourd dans la région de l'Est, et constitue la deuxième plus grande perte des forces armées nationales dans une attaque terroriste, après celle de Nassoumbou en décembre 2016 qui avait fait 12 morts. Le 8 septembre, un groupe d'individus non identifiés s'en est pris à plusieurs infrastructures scolaires dans les villages de Tankoualou et Bargadé, sans faire de victimes. Dans la nuit du 14 au 15 septembre, 2 attaques ont été perpétrées dans les villages de Diabiga et de Kompienbiga, au cours desquelles 8 personnes ont été tuées. Le 23 septembre, 3 personnes, dont 2 expatriés travaillant pour une mine d'or à Inata au nord-est, ont été enlevées par des assaillants en motocyclettes. Par ailleurs, 3 gendarmes partis à leurs recherche ont été tués dans une embuscade, un quatrième est blessé. Les ravisseurs se seraient dirigés vers la frontière malienne.

Ces attaques ont fait plus d'une vingtaine de morts en 30 jours et ont eu pour conséquence la perturbation des activités socio-économiques et éducatives.

Face à la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays, le chef de l'État, Roch Christian Kaboré a présidé une session extraordinaire du Conseil supérieur de la défense nationale, au cours de laquelle il a promis de nouvelles « dispositions sécuritaires pour éradiquer le fléau du terrorisme ». Le 17 septembre, l'état-major général des armées a annoncé la destruction de bases terroristes à l'est du pays. L'armée burkinabè a également mené des frappes aériennes et des opérations de ratissage dans la zone de Pama et de Gayeri.

Lors d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Paul Kaba Thiéba a révélé qu'au cours des trois dernières années, 118 personnes ont été tuées dans des actes liés au terrorisme. Parmi ces victimes, on dénombre 70 civils et 48 au sein des forces de défense et de sécurité (FAMAS). L'année 2018 est la plus meurtrière : depuis le mois de janvier, 69 personnes ont trouvé la mort. Il a également annoncé que le gouvernement va renforcer les équipements, la formation et le renseignement pour faire face aux attaques et des mesures seront prises en faveur des victimes et de leurs familles.

2. Voir l'interview de Mahamoudou Savadogo, chercheur à l'université de Ouagadougou au journal *Le Monde Afrique,* publié le 5 septembre 2018.

Selon certains observateurs, l'est du Burkina Faso est devenue une zone de repli pour les djihadistes de l'État islamique au grand Sahara (EIGS). Ces derniers ont su profiter de l'absence de l'État dans cette région et de la défaillance de l'appareil sécuritaire[2] pour s'implanter dans la région. À ce jour, aucune de ces attaques n'a été revendiquée par un groupe terroriste. Pour autant, on observe le même mode opératoire que les groupes terroristes du Sahel : attaques contre des postes de gendarmerie, des patrouilles militaires, explosions de mines artisanales sur les axes routiers et incendies de bâtiments administratifs. Toutefois, au cours des dernières semaines, les assaillants s'en prennent désormais aux civils. Le gouverneur de la région de l'Est a interdit la circulation routière entre les villes et les villages de la région, dans la nuit, aux usagers se déplaçant sur des engins à deux ou trois roues. Les 29 et 30 septembre, des milliers de manifestants sont descendus dans les rues pour protester contre la recrudescence des attaques terroristes et la mauvaise gestion du pays. Le chef de file de l'opposition, Zéphirin Diabré, a exigé le départ des ministres de l'Intérieur et de la Défense.

Début septembre, de violents affrontements entre Dogo et Koglwéogo[3] dans le village de Koredougou ont fait trois morts.

Vaste opération antiterroriste dans le nord du pays

Les unités du Groupement des forces anti-terroristes (GFAT) ont mené, depuis le 8 juillet, une série d'opérations sur la bande frontalière du nord du pays et arrêté une soixantaine de personnes. Selon l'armée, cette opération aurait permis le démantèlement d'une base terroriste. L'armée a également saisi de nombreux composants entrant dans la confection d'engins explosifs artisanaux ainsi que des produits de contrebande. Au cours de cette opération, trois soldats ont été blessés.

4. Liberté d'expression

La justice burkinabè qui avait requis une peine de douze mois de prison ferme contre *Naïm Touré*, l'a finalement condamné à une peine de deux mois pour « incitation de troubles à l'ordre public ». Pour rappel, l'activiste s'était indigné du sort d'un gendarme, toujours en attente d'une évacuation sanitaire après avoir été blessé lors d'une opération antiterroriste.

Le 28 août, l'ancien ministre de la Sécurité sous la transition, le *colonel Denis Auguste Barry*, un proche de Yacouba Issac Zida, a été remis en liberté provisoire, après avoir passé huit mois en détention pour « tentative de déstabilisation » du pouvoir du président Kaboré. Il était inculpé pour « complot et incitation à la commission d'actes contraires à la discipline et au devoir ».

Fin août, la militante de la société civile Safiatou Lopez[4] a été interpellée par les gendarmes, suspectée de faire partie d'un complot visant à faire évader des militaires incarcérés à la maison d'arrêt et de correction des armées (MACA) dans le cadre du putsch manqué de 2015. L'unité d'action syndicale facilitée et assurée (UNAS), organisation de la société civile burkinabè a dénoncé une cabale politico-judiciaire dirigée contre Safiatou Lopez et demande sa libération.

5. Corruption au Burkina Faso

Le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) a publié son rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso en 2017. Le rapport révèle que la corruption devient de plus en plus récurrente et que la Police municipale, la Douane et la direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTTM) sont les trois services les plus corrompus du pays.

3. Voir le reportage *« Koglwéogo – Miroir d'une faillite de l'État »* de Valentine Vyve Vine et Olivier Papegnies, La Libre Belgique.

4. Safiatou Lopez est à la tête de l'association pour la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne. Elle est également connue pour avoir participé aux différentes manifestations lors de l'insurrection populaire de 2014 et la mobilisation populaire contre le putsch manqué de 2015.

6. Accords de défense militaire avec la Russie

Lors du forum des Armées qui s'est tenu à Moscou, les ministres de la Défense des deux pays ont signé un accord de coopération militaire, qui prévoit un échange d'expériences en matière de maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme.

7. Reprise des relations diplomatiques avec la Chine

Le 12 juillet, la République populaire de Chine a inauguré sa nouvelle ambassade au Burkina Faso, soit un mois après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays[5]. Dans le cadre du sommet Chine-Afrique, le ministre des Affaires étrangères burkinabè Alpha Barry a également inauguré le 2 septembre l'ambassade du Burkina Faso en Chine, en présence de son homologue, Wang Yi.

B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Création du parti unifié, le RHDP mais sans l'UPCI.
- Ouverture de la 1re session ordinaire du Sénat
- Poursuite de la réforme de l'armée malgré les mécontentements
- Libération de 17 militants politiques
- Manifestations pour le jugement des crimes post-électoraux

1. Évolutions politiques et institutionnelles

La crise politique entre les deux grands poids lourds (RDR et PDCI) de la coalition au pouvoir se poursuit, et ce malgré l'accord portant sur la création du parti unifié RHDP en avril dernier. Le point d'achoppement repose sur le choix du candidat aux élections présidentielles de 2020. Ce projet du parti unifié est également une source de tensions au sein du PDCI : plusieurs cadres favorables au parti unifié se sont désolidarisés de la ligne de leur parti unifié[6] et ont créés le 3 juillet un mouvement dissident appelé « sur les traces d'Houphouet-Boigny[7] ». Le lendemain, Alassane Ouattara a dissout le gouvernement et reconduit son fidèle lieutenant Amadou Gon Coulibaly au poste de Premier ministre. Dans cette nouvelle équipe gouvernementale élargie (passant de 35 postes de ministres et de secrétaires d'État à 41, tous les ministres du PDCI ont été reconduits et les initiateurs du mouvement sur les « traces d'Houphouet-Boigny » ont fait leur entrée au gouvernement. Le PDCI n'a ni été informé ni consulté pour la formation de ce gouvernement.

Au début du mois d'août, la révocation du maire du Plateau (quartier d'affaires d'Abidjan), Noël-Akossi Benjo a déclenché un regain de tension entre les deux partis de la coalition au pouvoir. Le PDCI a condamné « une dérive autoritaire du gouvernement qui tend à mettre en péril le droit et les libertés en Côte d'Ivoire ». Le 8 août, Henri Konan Bédié a annoncé qu'il se retirait du processus de création du parti unifié RHDP et qu'il présentera des candidats pour les élections municipales et régionales d'octobre prochain sous sa propre bannière. Quelques jours après son annonce, il a rencontré le président de l'une des factions rivales du Front populaire ivoirien[8] (FPI), Pascal Affi N'Guessan, qui lui a proposé de créer une alliance en vue des prochaines élections municipales.

5. Le 24 mai dernier, le Burkina Faso a rompu ses relations diplomatiques avec Taïwan, au profit de la Chine.

6. Les cadres pro-RHDP demandent à Henri Konan Bédié de revenir sur la décision du bureau politique du 17 juin qui avalise le report de l'alliance avec la coalition présidentielle à après la présidentielle de 2020.

7. Ce mouvement a été initié par Ajmoumani Kobean Kouassi (actuel ministre des Ressources animales et halieutiques) et Jérôme N'Guessan. Ces derniers ont été exclu du parti le 20 juillet.

8. Le Front populaire ivoirien(FPI), parti créé par Laurent Gbagbo, traverse une crise qui oppose deux camps rivaux. L'actuel président du parti est contesté par le camp rival d'Aboudramane Sangaré, un proche de Gbagbo.

Le 19 septembre, à la suite d'une requête de Jérôme N'Guessan, la justice ivoirienne a invalidé la décision du bureau politique du PDCI du 17 juin dernier et son exclusion du PDCI. La justice a également suspendu le report de la date du congrès ordinaire du PDCI, et surtout la prolongation du mandat de Henri Konan Bédié à la tête du parti au-delà du 6 octobre. Le 24 septembre, le PDCI a entériné son retrait définitif du RHDP.

Durant l'assemblée générale du Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI) dans la ville de Korhogo au nord du pays, un affrontement a éclaté entre les ex-rebelles partisans de Guillaume Soro et le Rassemblement des Républicains (RDR) causant un mort et plusieurs blessés. Le 18 août, lors de son premier conseil national, le mouvement politique Union des soroistes[9] (UDS) a désigné Guillaume Soro candidat à l'élection présidentielle de 2020. Dans une interview accordée à France 24, Soro a déclaré « réfléchir à une candidature à la présidentielle de 2020 ». Début septembre, deux de ses proches, Loukimane Camara et Issiaka Fofana ont été convoqués par la police dans le cadre d'enquêtes sur des soupçons de malversations, l'entourage de Guillaume Soro dénonce des « manœuvres d'intimidation ».

Élections municipales et régionales couplées

Au mois de juillet, le gouvernement a annoncé que les élections municipales et régionales auront lieu le 13 octobre. À la veille de la fête de l'indépendance, le président ivoirien a annoncé la recomposition de la Commission électorale indépendante. La question de la réforme de la CEI est au cœur des revendications portées par une partie de l'opposition qui depuis des mois réclame sa refonte, la jugeant politiquement trop proche du pouvoir. L'opposition a demandé au président Ouattara de reporter les élections d'octobre pour mettre en œuvre la réforme de la CEI, cette requête a été refusée par le gouvernement, la réforme de la CEI ne concernant que les élections présidentielles de 2020.

Le 11 septembre, la CEI a publié les listes officielles des candidats aux élections municipales et régionales. Deux cadres du PDCI[10] bénéficient d'une double étiquette, illustrant la confusion de la scène politique actuelle.

2. Rapport critique de l'UE sur la situation socio-politique en Côte d'Ivoire

Dans son dernier rapport, l'Union européenne s'inquiète de la situation politique et sociale en Côte d'Ivoire. Les rapporteurs parlent ouvertement de « dérive autoritaire » du pouvoir d'Alassane Ouattara, de la corruption qui gangrène le secteur économique, des flagrantes inégalités sociales et d'une forme de clientélisme au sommet de l'État. Le constat qu'ils dressent doit inciter « *à une réflexion sur le soutien de l'Union européenne à la Côte d'Ivoire* ». L'UE est un partenaire clé du pays avec un appui qui se chiffre à 273 millions d'euros pour la période 2014-2020. Le ministère des Affaires étrangères ivoirien s'est élevé contre un rapport jugé « inamical » et « *d'une volonté manifeste de nuire et d'entacher la crédibilité de la Côte d'Ivoire* ».

3. Situation sécuritaire

Crash d'un avion militaire français

Le 10 juillet, un hélicoptère militaire appartenant aux forces françaises en Côte d'Ivoire (FFCI) s'est écrasé non loin d'Abidjan. Un soldat français a été tué et un autre blessé. Les causes de l'accident n'ont pas été dévoilées.

9. L'union des soroïstes est un mouvement politique lancé par des acteurs de la société civile en soutien à l'action de Guillaume Soro.

10 . Le secrétaire général de la présidence, Patrick Achi et le ministre des Eaux et des Forêts, Alain-Richard Donwahi, mèneront chacun une liste à la fois parrainée par le PDCI et le RHDP dans les régions de la Me et de la Nawa.

Un ex-rebelle désigné préfet de la ville de Bouaké

Tuo Fozié, ancien chef rebelle ivoirien a été désigné préfet de la ville de Bouaké. Cette nomination témoigne de la volonté du gouvernement de remettre de l'ordre dans la ville de Bouaké, épicentre de plusieurs mutineries dans l'armée en 2017 et qui doit également faire face à de nombreux trafics.

Altercation entre forces de police et orpailleurs

À la fin du mois de juillet, une violente altercation a opposé des gendarmes et un groupe d'orpailleurs clandestins armés dans la région de la Bagoué, dans le nord du pays.

Attaques des « microbes[11] »

Fin juillet, deux groupes de « microbes » se sont affrontés dans les quartiers Koweït et Camp militaire de la commune de Yopougou faisant deux morts. Le 2 septembre, un gendarme a été tué par des « microbes » dans la commune de Koumassi.

Opérations « vacances sécurisées III »

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, la police ivoirienne a procédé au lancement de l'opération « vacances sécurisées III ». Les activités de sécurisation sont composées de patrouilles pédestres et motorisées dans les lieux de fortes affluence. Sur la période du 31 juillet au 10 septembre, la police a saisi 84 tonnes de stupéfiants, 14 armes à feu et 8 132 personnes ont été interpellées.

4. Droits de l'homme et justice

Réouverture du procès sur le bombardement de Bouaké

Selon le journal d'investigation *Médiapart*, le parquet de Paris a requis le renvoi aux assises de trois pilotes accusés d'avoir participé au bombardement de la base militaire française de Baouké, en novembre 2014. Les conclusions du parquet pointent les entraves du gouvernement français[12] dans l'enquête.

Le président Alassane Ouattara accorde l'amnistie à 800 prisonniers politiques

Le 6 août, à la veille de la fête de l'indépendance, Alassane Ouattara a annoncé l'amnistie de près de 800 personnes poursuivies ou condamnées après la crise de 2011 en Côte d'Ivoire. Parmi les personnalités concernées par cette amnistie, figure Simone Gbagbo, qui purgeait une peine de vingt ans de prison pour atteinte à la sureté de l'État. Toutefois, le président ivoirien a précisé qu'une soixante de militaires et de membres de groupes armés ayant commis « des crimes de sang » resteront en prison. Si l'ensemble de la classe politique a salué cette décision, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont qualifié cette décision « d'arbitraire » et de « mépris envers les victimes ».

Dès sa libération, Simone Gbagbo a engagé une procédure « en annulation » devant la Cour pénale internationale (CPI) qui la poursuit pour « crimes contre l'humanité ». À ce sujet, la CPI a rappelé à la Côte d'Ivoire son obligation de remettre sans délai Mme Gbagbo à la Cour. Malgré le mandat de la CPI, le président ivoirien avait affirmé en 2016 qu'il n'enverrait plus d'Ivoiriens à la CPI estimant que son pays avait désormais une justice opérationnelle.

5. Procès de Gbagbo et de son entourage

Dans une requête adressée à la CPI, les avocats de Laurent Gbagbo ont exhorté les juges de la CPI à prononcer son acquittement et à le libérer arguant que le procureur n'avait pas pu prouver les accusations de crimes contre l'humanité. Par ailleurs, la CPI a abandonné deux charges relatives au bombardement du marché de Siaka Koné d'Abobo le 17 mars 2011 et la répression de la marche des

11. Ce terme controversé est utilisé pour qualifier des gangs composés majoritairement d'enfants qui se livrent à des violences urbaines. À ce sujet, voir le monitoring d'avril à juin 2016.

12. Voir également l'ouvrage de l'Association survie, « *Un pompier pyromane – L'ingérence française en Côte d'ivoire d'Houphouët-Boigny à Ouattara* », collection Dossiers noirs, édition Agone-Survie, 2018.

femmes d'Abobo le 3 mars 2011 contre Charles Blé Goudé. Les juges devront rendre leur jugement le 1er octobre prochain.

6. Mouvements sociaux

Manifestations des étudiants contre la hausse des frais de scolarité

De violents affrontements ont eu lieu le 11 septembre entre les étudiants et les forces de l'ordre à l'université Houphouët-Boigny, à Abidjan. Les étudiants ont lancé des pierres contre les forces de l'ordre qui ont répliqué par de nombreux tirs de gaz lacrymogène. Cette manifestation a été menée par la fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) qui réclame la suppression des frais annexes[13] à l'inscription des établissements scolaires ainsi que l'attribution de bourses et des meilleures conditions d'études.

Manifestation contre la construction d'un quatrième pont à Abidjan

Les habitants du quartier d'Adjamé sont sortis dans les rues pour manifester contre le projet de délogement des populations, nécessaire à la construction du futur pont à péage qui doit relier la commune de Yopougon à celle du Plateau en passant par Adjamé.

7. Projet de recyclage de déchets de cacao avec les États-Unis

Le 2 juillet, l'Agence américaine pour le Commerce et le développement s'est engagée à soutenir financièrement[14] l'étude de la toute première centrale électrique à biomasse au monde utilisant les déchets de la production de cacao. L'investissement prévu pour sa construction s'élève à 154 milliards de francs CFA (232 millions d'euros).

C. Guinée

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Poursuite de la contestation à la suite des élections communales de février 2018
- Démission du gouvernement Youlla et nomination d'un nouveau gouvernement
- Massacre du 28 septembre 2009 : première réunion du comité de pilotage
- Ouverture du procès de haut gradés de l'armée accusés d'actes de torture

1. Évolutions politiques

Adoption d'une nouvelle loi sur la CENI

L'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi restructurant la commission électorale indépendante (CENI). Sa composition passe de 25 à 17 membres. La majorité et l'opposition disposeront chacune de sept sièges, la société civile de deux et un représentant de l'administration. La réforme de la commission électorale répond à une revendication de l'opposition depuis plus deux ans, entérinée par l'accord politique d'octobre 2016 mais jamais encore appliqué. (Voir le monitoring d'octobre à décembre 2016).

13. Ces frais annexes sont réclamés par chaque établissement en plus des droits d'inscription, officiellement au titre de frais de dossiers. Ils peuvent varier de 10 000 FCFA (15 euros) ou 200 000 FCFA (300 euros), selon le statut de l'établissement.

14. Entre 2012 et 2017, les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis ont augmenté de 55 % pour atteindre 1,5 milliard d'euros, chiffre que les autorités ivoiriennes souhaitent voir passer à 2,5 milliards d'euros d'ici 2025.

Vers la fin de la crise post-électorale ?

Cinq mois après les élections communales, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition se poursuit. Le 3 juillet, le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Bouréma Condé a annoncé l'installation partielle des conseillers communaux et ruraux ne faisant pas l'objet de contentieux. L'Union des Forces démocratiques de Guinée(UFDG), principal parti d'opposition, a menacé d'organiser des marches pacifiques le 19 juillet et le 9 août, afin de protester contre cette décision et le « retard accumulé » dans le règlement du contentieux électoral. À la veille de la manifestation du mois d'août, un consensus a été trouvé *in extremis* entre l'UFDG et le gouvernement. Mais cet accord ne satisfait pas tous les acteurs politiques notamment l'UFR de Sidya Touré. Bouréma Condé a annoncé l'installation des conseillers communaux et ruraux élus à partir du 5 octobre.

Étienne Soropogui, directeur des opérations de la CENI, a reconnu que, dans le cadre des élections communales de février 2018, des pressions avaient été exercées par le gouvernement lors de la centralisation des bulletins de vote. Les magistrats ont écarté ou falsifié des PV pour aider le parti présidentiel à remporter les élections.

Destitution du président de la cour constitutionnelle de Guinée

Le 12 septembre, huit conseillers de la cour constitutionnelle ont annoncé la destitution du président de la cour constitutionnelle de Guinée, Kéléfa Sall en dépit des lois constitutionnelles qui précisent que le président de la Cour est élu pour un mandat de neuf ans non renouvelable. Toutefois, les conseillers ont justifié leur décision en évoquant la « gestion opaque et des dysfonctionnements au sein de la cour constitutionnelle ». Selon Cellou Dallein Diallo, chef de file de l'opposition guinéenne (UFDG), cette crise constitutionnelle est une cabale montée de toutes pièces par le pouvoir, Kéléfa Sall étant perçu comme un obstacle pour le « tripatouillage de la Constitution[15] ». Fin septembre, les huit conseillers de la Cour constitutionnelle ont élu Mohamed Lamine Bangoura à la tête de l'institution. Le Balai citoyen de Guinée, accompagnés de militants de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) ont manifesté devant la cour constitutionnelle de Conakry pour protester contre le « putsch constitutionnel en cours au sein de cette institution ». De plus, le Balai citoyen a porté plainte contre les huit conseillers de la cour constitutionnelle pour « faux et usage de faux en écriture publique ou authentique ».

2. Montée de l'insécurité dans la commune de Labé

Au début du mois de septembre, plusieurs magasins ont été cambriolés ainsi qu'un poste de police incendié dans la commune urbaine de Labé, au centre du pays. Dans cette commune, où sévissent les coupeurs de routes et des bandits armés, cette recrudescence des attaques inquiète la population.

3. Mouvements sociaux

Manifestation contre la hausse du prix du carburant

Au début du mois de juillet, plusieurs marches pacifiques ont été organisées à Conakry et dans plusieurs localités (Sonfonia, Koloma, Petit-Simbaya) pour protester contre l'augmentation du prix des carburants de la pompe passant de 8 000 à 10 000 GNF. Le gouvernement a justifié l'augmentation du prix du carburant par la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Le 23 juillet, Bouréma Condé, ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation a interdit toute manifestation de rue sur le territoire national jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre, cette dernière a fait usage de gaz lacrymogène et de canons à eau pour disperser les manifestants. La réponse du gouvernement a suscité une levée de boucliers au sein de l'opposition et de la société civile, qui voit là une restriction

15. Pour rappel, lors de l'investiture d'Alpha Condé pour son second mandat, Kéléfa Sall avait mis en garde Alpha Condé contre une éventuelle modification de la constitution.

des libertés des citoyens. Les consultations triparties entre le gouvernement, le syndicat et le patronat autour du prix du carburant se sont poursuivies au mois d'août mais n'ont pas abouti à un accord.

Vers une reprise de la grève des enseignants

Le syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) a déposé le 25 septembre un préavis de grève générale et illimitée à partir du 3 octobre, jour de la rentrée des classes. En début d'année, une série de grèves dans le secteur de l'enseignement avait secoué le pays. Un accord avait pourtant été trouvé entre les syndicats et le gouvernement, ce dernier s'étant engagé a augmenté de 40 % le salaire des enseignants (voir le monitoring d'avril à juin 2018).

Manifestation des travailleurs du port de Conakry

Au mois d'août, le gouvernement guinéen a signé un contrat d'une durée de 25 ans avec le conglomérat turc *Albayrak* pour la gestion d'une partie du port de Conakry. En contrepartie de cet accord conclu de gré à gré avec les autorités guinéennes, l'entreprise turque s'est engagée à investir 200 millions de dollars sur deux ans et 500 millions de dollars à long terme. Les syndicats des dockers dénoncent quant à eux l'opacité des conditions d'attribution du contrat. Au cours du trimestre, les travailleurs du port autonome de Conakry (PAC) ont organisé plusieurs manifestations (13 et 17 août, 10 septembre) afin d'obtenir la résiliation du contrat.

Après avoir déclaré que le fils du président était actionnaire à 30 % dans la société turque *Albayrak*, le secrétaire général du syndicat des travailleurs du port autonome de Conakry, Cheikh Cherif Touré, a été interpellé par la police et est poursuivi pour « diffamation et dénonciation calomnieuse » à l'encontre du chef de l'État et de son fils. À la suite de son arrestation, l'intercentrale CNTG-USTG a annoncé son retrait du dialogue social engagé avec le gouvernement.

Les habitants de Mandiana protestent pour de meilleures conditions de vie

Les citoyens de la ville de Mandiana (nord-est) ont organisé une marche pacifique pour protester contre « les promesses électorales non tenues d'Alpha Condé ». Les manifestants réclament l'amélioration des conditions de vie des populations de Mandiana. Cette manifestation a viré à l'affrontement avec les forces de l'ordre, faisant un mort et une dizaine de blessés.

Une association de défense des droits de l'homme porte plainte contre un groupe minier

L'association de défense des droits de l'homme « Mêmes droits pour tous » a déposé plainte contre un groupe minier pour son implication présumée dans des affrontements qui ont fait six morts et plusieurs blessés dans le sud du pays en 2012.

4. Un quatrième contingent de l'armée va rejoindre la MINUSMA

Le Premier ministre guinéen a annoncé qu'un quatrième contingent, composé de 850 soldats de l'armée guinéenne va rejoindre la MINUSMA. Ce quatrième contingent restera un an à Kidal, au nord du Mali. Par ailleurs, le gouvernement américain a offert des engins blindés (APC) à l'armée guinéenne. Ces blindés auront pour objectif d'accroître les capacités d'intervention du contingent guinéen au Mali.

5. Coopération migratoire avec l'Allemagne

Le 3 septembre, l'Assemblée nationale a adopté l'accord entre le gouvernement guinéen et le gouvernement allemand sur la coopération en matière de migration légale et illégale. Cet accord a pour objectif de définir le cadre institutionnel, juridique et politique de la coopération gouvernementale entre les deux pays dans le domaine de la migration.

6. Le fils du président Sékou Touré inculpé pour travail forcé

Le fils du premier président de Guinée Conakry, Sékou Touré a été inculpé pour travail forcé aux États-Unis. Accusés d'avoir réduit en esclavage une jeune femme pendant 16 ans. Mohamed Touré et son épouse ont été arrêtés en avril dernier au Texas. Ils risquent jusqu'à 30 de prison et 50 000 dollars d'amende.

D. Mali

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Adoption de la nouvelle loi électorale et préparation des élections présidentielles du 29 juillet
- Manifestations de l'opposition en vue des élections
- Attaques contre les forces armées et aggravation des tensions intercommunautaires entre Peuls et Touaregs
- L'armée accusée d'exactions
- Prolongation du mandat de la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2019

1. Les élections présidentielles reconduisent IBK pour un second mandat

Élections présidentielles marquées par une faible participation et une forte contestation

Le 4 juillet, la Cour constitutionnelle a proclamé une liste définitive de 24 candidats pour l'élection présidentielle du 29 juillet. Parmi ceux-ci, le président sortant Ibrahim Boubacar Keita et le chef de file de l'opposition, Soumaïla Cissé. Une seule femme est candidate, Djeneba N'Diaye. Plusieurs anciens ministres – Cheick Modibo Diarra, Mountaga Tall et Choguel Kokalla Maïga – qui avaient été recalés de la liste provisoire ont finalement vu leurs candidatures validées par la Cour constitutionnelle. À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, Soumaila Cissé – principal challenger d'Ibrahim Boubacar Keïta – a annoncé l'existence d'un fichier électoral « parallèle » comportant un potentiel de 1,2 million de voix fictives – sur 8 millions d'électeurs inscrits.

La sécurité[16] autour du scrutin a été l'un des grands enjeux de cette élection présidentielle. Les forces de sécurité maliennes (FMS), les forces armées maliennes (FAMAS), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la force française Barkhane ainsi que des groupes armés – signataires (MSA, GATIA) ou non de l'accord de paix d'Alger – se sont réunis au sein d'un comité de Sécurité, afin d'assurer la sécurisation des bureaux de vote[17].

Lors du premier tour de l'élection présidentielle, le vote s'est déroulé dans le calme dans la majeure partie du pays, mais des incidents sécuritaires ont perturbé le vote dans des communes du Nord et du centre du pays. Ainsi, le vote n'a pas pu avoir lieu dans 716 bureaux de vote – soit 3,07 % – principalement dans la région de Mopti. Avant même la proclamation des résultats du 1er tour, des candidats ont dénoncé des résultats affectés par des irrégularités, évoquant des « bourrages d'urnes » et « l'achat de votes ».

Ibrahim Boubacar Keita (IBK) a remporté largement le premier tour avec 41,42 % des suffrages et Soumaila Cissé est arrivé en seconde position avec 17,78 % des voix. Le taux de participation a été faible[18] : seuls 43,06 % des électeurs se sont rendus aux urnes.

Le 31 juillet, des militaires maliens qui sécurisaient un convoi notamment composé de matériel électoral sont tombés dans une embuscade dans la région de Ségou, au nord de Bamako. Au moins quatre militaires maliens ont été tués durant l'attaque, ainsi que huit terroristes.

Un collectif de 18 candidats à l'élection présidentielle ont dénoncé un « coup d'État électoral » et exigé la démission du ministre de l'Administration territoriale chargé des élections, Mohamed Ag Erlaf. Trois candidats (Soumaïla Cissé, Cheick Modibo Diarra, Aliou Boubacar Diallo) ont déposé une vingtaine de

16. Voir Alpha Oumar Ba-Konaré, « la sécurité au cœur de la campagne présidentielle », IRIS, juillet 2018.

17. Au total, 30 000 membres des forces de sécurité ont été mobilisés pour protéger les 23 000 bureaux de vote que compte le pays. Plusieurs missions internationales (l'Union européenne (UE), Union Africaine (UA), CEDEAO, ou encore l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont également déployé des observateurs pour le scrutin présidentiel.

18. C'est six points de moins qu'en 2013, mais plus que la moyenne du taux de participation des cinq derniers scrutins présidentiels.

recours auprès de la Cour constitutionnelle pour dénoncer les anomalies, irrégularités et fraudes qui auraient entaché le bon déroulement du 1er tour du scrutin. Toutefois, la Cour constitutionnelle a jugé « irrecevables » les requêtes introduites par l'opposition.

Comme en 2013, le second tour de la présidentielle malienne a opposé le président sortant IBK, au chef de file de l'opposition, Soumaïla Cissé. La campagne des deux candidats s'est concentrée autour de la lutte contre le terrorisme. Le chef de file de l'opposition a pu compter sur le soutien de l'activiste Ras Bath. Ce dernier a vu sa radio Renouveau FM fermé durant l'entre-deux tour pour « incitation à la révolte et à la haine » par le gouverneur de Bamako.

À la veille du second tour, les autorités maliennes ont annoncé l'arrestation de trois ressortissants[19] qui avaient l'intention de commettre des attaques ciblées dans la capitale malienne.

Le taux de participation a considérablement chuté entre les deux tours de la présidentielle : 34 % des Maliens inscrits sur les listes électorales, soit moins de trois millions d'électeurs, se sont déplacés pour aller voter. Lors du second tour qui s'est déroulé le 8 août, des incidents se sont produits dans des localités du Nord et du centre du pays, entrainant notamment la mort d'un président de bureau de vote dans le village d'Arkodia, au sud-ouest de Tombouctou. 490 bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir – soit 2,1 % – une baisse à mettre au crédit du renforcement des forces de sécurité sur le terrain – 6 000 hommes supplémentaires ayant été déployés sur l'ensemble du territoire. Quelques heures avant l'annonce des résultats, *Internet sans frontières* a constaté que le réseau internet Malien connaissait de « nombreuses anomalies » après avoir déjà relevé que Twitter et WhatsApp étaient inaccessibles lors du premier tour le 29 juillet.

IBK a finalement été reconduit pour un second mandat avec 67,17 % des voix face à Soumaïla Cissé, crédité du restant des voix. Après l'annonce de la victoire d'IBK, quelques incidents ont éclaté en marge de la marche spontanée des partisans de Soumaïla Cissé à Bamako. Des pneus et des panneaux portant les affiches de campagne d'IBK ont été brûlés.

La Mission d'observation européenne s'est dit satisfaite de la bonne tenue des élections. La grande majorité des incidents sécuritaires ont eu lieu dans les régions du Nord et du Centre, en particulier dans celle de Mopti[20]. De nombreux observateurs[21] ont été surpris de constater le fort taux de participation et l'excellent score d'IBK dans les régions du nord et ce, en dépit de la situation sécuritaire. Le candidat de l'opposition, Soumaïla Cissé a introduit des recours auprès de la Cour constitutionnelle et a rejeté catégoriquement les résultats en dénonçant « un président élu par la fraude, le bourrage des urnes et la falsification des résultats ». Depuis la proclamation des résultats, Soumaïla Cissé organise chaque weekend des rassemblements pacifiques pour protester contre les résultats. Au cours de ces manifestations, trois proches de Soumaila Cissé – Bourrama Diarra, Paul Boro et Moussa Kimbiri – ont été arrêtés. Ces deux derniers ont été libérés à l'exception de Bourrama Diarra, toujours incarcéré. Ras Bath a mis un terme à son accord politique avec Soumaïla Cissé, pour revenir « à son statut originel et à ses activités de la société civile ». Pour autant, Ras Bath maintient son soutien à Soumaïla Cissé dans son combat pour dénoncer les résultats des élections présidentielles.

19. Ils sont accusés d'être les auteurs de « l'attaque ciblée » contre le poste de péage de Sanankoroba à 30 km de la capitale, dans la nuit au 24 au 25 octobre 2016, au cours de laquelle deux agents du péage et un gardien avaient été tués.

20. 440 des 490 bureaux fermés se trouvaient dans la région de Mopti qui comptabilise à elle seule 50 % des incidents sécuritaires observés au cours des deux tours. Les autres bureaux concernés par ces fermetures étaient situés dans le nord du pays, dont 23 dans la seule région de Tombouctou.

21. Dans son rapport d'observation sur les élections présidentielles, la COCEM, un regroupement de cinq associations de la société civile malienne a souligné des « incohérences » dans le scrutin puisque dans plus d'une centaine de bureaux de vote dans le nord et le centre du pays, qu'elle a pu observer, 100 % des voix étaient allouées au président sortant.

Formation d'un nouveau gouvernement

Lors de son discours d'investiture, le 4 septembre, IBK a appelé à l'unité et dressé la liste des priorités : renforcement de la cohésion nationale, poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix, lutte contre le terrorisme et la criminalité. Il a reconduit sa confiance en son Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga et l'a chargé de former un nouveau gouvernement. Pour cette équipe du nouveau quinquennat, le Premier ministre malien a choisi une équipe plus resserrée de 32 ministres, dont onze femmes. Plusieurs ministres emblématiques du précédent gouvernement ont été maintenus à leurs postes tandis que sept nouveaux ont fait leur apparition.

Élections législatives reportées

Initialement prévues les 28 octobre et 18 novembre prochain, les élections législatives auront finalement lieu les 25 novembre et 16 décembre prochains. Selon le gouvernement, la grève illimitée des magistrats a empêché le dépôt des candidatures dans les délais prévus. Depuis le 27 août, les magistrats ont entamé une grève illimitée, réclamant la relecture du statut de la magistrature avec la revalorisation de la grille salariale.

2. Situation sécuritaire[22]

Poursuite des attaques contre les forces nationales et internationales ainsi que les civils. Au début du mois de juillet, à deux jours du sommet de l'Union Africaine à Nouakchott, deux attaques à l'explosif ont eu lieu à Sévaré et Gao contre les militaires français de la force Barkhane et la force conjointe du G5 Sahel. Ces attaques ont fait une vingtaine de blessés dont quatre militaires maliens et quatre civils tués. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), principale alliance djihadiste du Sahel a revendiqué l'attaque menée contre des militaires français et a affirmé qu'il s'agissait d'un message adressé au président français Emmanuel Macron avant le sommet de l'Union africaine en Mauritanie.

C'est la première fois que le QG de la force G5 Sahel est visé. Les attaques se sont poursuivies au cours du trimestre contre les forces de sécurité et les civils : le 4 juillet, dans la région de Koulikoro, dans l'ouest du pays, des individus armés ont tué deux gendarmes. Le 11 juillet, dans la région de Mopti, un engin explosif a explosé au passage d'un véhicule de l'armée malienne, tuant trois soldats. Le même jour, des soldats maliens sont tombés dans une embuscade dans le centre du pays, 2 soldats maliens ont été tués. Le 15 juillet, dans la région de Ménaka, à l'est du pays, des individus armés ont tué au moins dix civils dans le village d'Injagalane. Le 19 juillet, la coalition GATIA-MSA a annoncé qu'une de ses patrouilles de sécurisation avait neutralisé 9 présumés djihadistes. Le 20 juillet, dans une opération de l'armée, onze djihadistes ont été tués dans le centre du Mali ; un soldat a perdu la vie lors de l'affrontement. Le 31 juillet, une patrouille de sécurité dans la région de Ségou a été prise dans une embuscade ; au moins quatre soldats et huit assaillants ont été tués.

Le 10 août, des hommes armés ont tué 14 personnes dans le cercle de Djenné. Le 15 aout, six présumées djihadistes ont été neutralisés à Doma (région de Mopti). Selon des témoins, ils tentaient de poser une mine afin d'intercepter les résultats des urnes de la localité. Le 4 septembre, un Casque bleu a été blessé par des tirs d'obus dans un camp de la Mission de l'ONU à Ménaka dans le nord du pays. Le 9 septembre, Le commandant du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) de Tombouctou, Saloum Ould Mbecki a été tué par des individus armés dans le quartier Hamabangou, situé à l'est de Tombouctou. Le 16 septembre, une patrouille des forces armées maliennes a arrêté 63 hommes armés à Koro, près de 54 fusils de chasse et 17 motos ont été saisis. Le 22 septembre, des hommes armés non identifiés ont tué deux chefs traditionnels dans la ville de Kidal. Le 26 septembre, deux véhicules d'une mission d'escorte ont sauté sur des engins explosifs improvisés sur la route reliant Mopti à Tombouctou, au moins sept soldats des Forces armées maliennes et un civil ont été tués.

22. Observatoire de la prospective humanitaire , « Le contexte sécuritaire au Nord et au Centre du Mali : Les jeux d'acteurs à l'horizon 2019 », IRIS, août 2018.

Le 30 septembre, une quarantaine d'hommes armés non identifiés ont attaqué le village d'Amalaoulaou, dans la région de Gao, tuant au moins 22 civils. Le même jour, un soldat est mort dans une embuscade près de Gossi, dans la région de Tombouctou, au nord du pays.

Persistance des violences intercommunautaires

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a exprimé son inquiétude face à la résurgence des violences communautaires[23] dans le centre du Mali. La division des droits de l'homme de la MINUSMA a recensé 99 incidents de violence intercommunautaire qui ont fait au moins 289 morts parmi les civils. 76 de ces incidents se sont produits dans la seule région de Mopti, dont 49 depuis le 1er mai dernier. Cette escalade de la violence a également entrainé un important mouvement de population. Avec le concours du Centre pour le dialogue humanitaire, 34 chefs de villages dogons et peuls du cercle de Koro ont signé fin août, un accord de paix pour mettre fin aux violences dans la région de Mopti. Toutefois, cet accord est rejeté par plusieurs acteurs de la crise et les attaques entre les Peuls et Dogons se poursuivent dans le centre du pays. Le 8 septembre, des milices dogons ont pris d'assaut un village dans le district de Koro, tuant neuf Peuls.

2. L'ONU prolonge le régime de sanctions contre le Mali

Le 29 août, le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé d'un an les sanctions contre le Mali. Cette prolongation intervient après la publication d'un rapport[24] du groupe d'experts de l'ONU qui pointe la responsabilité des membres des groupes armés signataires de l'accord pour la paix au Mali dans les blocages du processus de paix. Le rapport cible plusieurs signataires de l'accord d'Alger, d'être impliqués dans des attaques terroristes et le trafic de migrants et de drogues. Les experts accusent également les forces de sécurité maliennes ainsi que les groupes armés liés à la plateforme ou à la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) d'avoir commis des meurtres contre des civils. Ces groupes armés ont rejeté en bloc ces accusations, et dénoncent « un document ridicule et une diffamation ». Le conseil de sécurité des Nations unies a également exigé des autorités maliennes un rapport de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation. Le 15 septembre, les autorités ont procédé à l'arrestation d'un chef militaire de la CMA, Ibrahim Ould Handa, relâché le lendemain. Le 28 septembre, les forces Barkhane et l'armée malienne ont mené des opérations contre les groupes armés terroristes et interpellé à Ménaka neuf combattants de la CMA. Des armes et des munitions ainsi qu'un véhicule appartenant à l'ex-rébellion ont également été saisis.

3. Retour des Casques bleus canadiens au Mali

Le 31 juillet, l'armée canadienne a déployé des troupes dans le cadre de la Mission onusienne de maintien de la paix au Mali (MINUSMA). Le contingent canadien de 250 soldats et de six hélicoptères doit mener les évacuations médicales dans le nord du pays, en remplacement de l'armée allemande. Inventeur du concept de Casques bleus dans les années 1950, le Canada n'avait plus déployé de contingent au sein des missions de la paix de l'ONU depuis plus d'une décennie. Par ailleurs, suite à une pression des États-Unis, les Nations unies ont annoncé la réduction du budget de leurs missions de maintien de la paix qui interviennent sur le continent africain.

23. Voir Philip Kleinfield, « In central Mali, rising extremism stirs intercommunal conflict» *IRIN*, septembre 2018.

24. Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport final du groupe d'experts crée en application la résolution 2374(2017) du Conseil de sécurité sur le Mali.

E. Niger

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Limogeage du ministre des Affaires étrangères : son parti quitte la majorité
- Poursuite des manifestations contre la loi de finances 2018
- Les manifestations estudiantines s'étendent à plusieurs villes du pays
- Attaques de Boko Haram et résurgence des violences communautaires
- Accord de coopération sécuritaire avec Libye
- Attaque de Tongo-Tongo : les services de renseignement américains mis en cause

1. Élections présidentielles de 2021

Dans une interview accordée au journal *The Guardian* le 5 août[25], le président Issoufou a promis de quitter son poste de président à la fin de son mandat en 2021 et s'est engagé à ne pas modifier la Constitution pour rester au pouvoir.

2. Situation sécuritaire

Le 1er juillet, les militants de Boko Haram ont mené une attaque contre un poste militaire à Bla Brin dans le sud-est du pays, tuant 10 soldats. Cette attaque est intervenue à la veille du premier jugement des éléments de Boko Haram à Diffa dans leur région natale. Fin juillet, des militants de Boko Haram ont attaqué un poste militaire dans le village de Baroua près de la frontière avec le Nigeria, tuant un soldat nigérien et dix terroristes. Début août, l'armée s'est heurtée à des assaillants non identifiés près d'Inates, à l'ouest le long de la frontière avec le Mali, un soldat a été tué. Du 8 au 9 août, des militants présumés de Boko Haram ont attaqué le village de Toumour, dans la région de Diffa, dans le sud-est du pays, tuant au moins un civil. Début septembre, le poste forestier du village de Tankoalou dans la commune de Foutouri, N'Gourma à la frontière avec le Niger à l'Est du Burkina a aussi été attaqué.

Au cours de ce trimestre, plusieurs personnes ont été enlevées dans la région du lac Tchad puis libérées moyennant le versement d'importantes sommes d'argents. Ces enlèvements – nouvelle pratique des militants de Boko Haram – prennent des proportions inquiétantes dans les régions frontalières avec le Nigeria qui font également face à un important flux de réfugiés fuyant les opérations militaires. Confronté à ces enlèvements, le Niger a renforcé ses patrouilles le long de la frontière avec le Nigeria et les deux pays ont également signé un mémorandum d'accord afin de réduire le terrorisme et les crimes transfrontaliers.

Le gouvernement a décidé de la prorogation de l'état d'urgence dans plusieurs régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry. Le jour même de la décision, un prêtre italien a été enlevé dans la zone de Makalondi dans le sud-ouest du Niger. Les assaillants ont pris la fuite en direction de Kogega, une forêt qui leur sert de base le long des frontières nigéro-burkinabè.

Procès des soldats de Boko Haram

Au début du mois de juillet, 42 présumés militants du groupe Boko Haram sont passés à la barre devant le tribunal de Diffa. Tous étaient poursuivis pour « association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste ». 17 prévenus ont été condamnés à des peines allant de deux à sept ans de prison et 21 personnes ont été relaxées, quatre autres accusés ayant été renvoyés en octobre prochain pour mise en état de leur dossier.

25. Interview du président Issoufou au journal *The Guardian* le 5 août.

Dans un rapport sur la situation humanitaire à Diffa[26], le bureau de l'organisme des Nations unies à Niamey, souligne que la crise sécuritaire due aux attaques répétées de Boko Haram a pour conséquences directes la suspension ou l'absence de l'aide humanitaire dans cette région. Ainsi le département de Bosso, l'un des plus touchés par la crise sécuritaire a été vidé de ses habitants après les attaques du groupe armé.

Le Niger adopte un code d'alerte nationale

Le 29 juillet, le Niger a adopté un projet de décret visant à instituer un code d'alerte nationale permettant de diffuser des consignes de sécurité à la population.

Coopération sécuritaire avec la Libye

Après la signature d'un accord de coopération sécuritaire pour lutter contre le terrorisme fin mai avec le Tchad, le Soudan et la Libye (voir le monitoring d'avril à juin 2018), le Niger et ces pays voisins ont signé un accord de coopération judiciaire sur la sécurisation de la frontière entre les quatre pays, ainsi que la formation d'un Comité de coordination et de suivi, afin d'améliorer la sécurité entre ces pays. Le 6 août, le président Issoufou s'est entretenu avec l'homme fort de l'est libyen, Khalifa Haftar. Le renforcement de la coopération sécuritaire et les échanges de renseignement entre les deux pays ont été évoqués.

Le Pentagone va utiliser des drones armés au Niger

Selon plusieurs médias américains[27], les États-Unis envisagent de recourir à des drones armés pour intensifier la lutte contre des insurgés islamistes d'al-Qaïda et du groupe État islamiste en Libye depuis sa nouvelle base située à Dirkou, dans le nord-est du pays. Cette décision du gouvernement américain serait intervenue à la suite d'une demande formulée par le gouvernement nigérien, après l'embuscade de Tongo Tongo ayant tué quatre soldats américains et cinq soldats nigériens, en 2017 (voir le monitoring d'octobre à décembre 2017). Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ont démenti la présence d'une base américaine à Dirkou et l'utilisation des drones américains.

3. Mouvements sociaux

Procès des activistes contre la loi de finances 2018

Le 24 juillet, la justice nigérienne a condamné à trois mois de prison avec sursis les activistes détenus depuis mars dans le cadre des manifestations contre la loi de finances 2018 (voir le monitoring de janvier à mars 2018). Ils ont finalement été libérés, à l'exception d'Abourahamane Lirwana qui a été condamné le 23 juillet à deux ans de prison dont un avec sursis pour « outrage à magistrat[28] ». Samira Daoud, directrice régionale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty international, s'est félicitée de leur libération mais a déclaré « qu'ils n'auraient toutefois jamais dû être arrêtés. Les charges retenues contre eux sont motivées par des considérations politiques ». Fin août, Nouhou Arzika, Ali Idrissa et Moussa Tchangari ont été bloqués par les autorités régionales alors qu'ils devaient se rendre à Agadez pour animer des conférences publiques.

Reprise des manifestations contre la loi de finances 2018 et le projet de loi de finances 2019

Au début du mois de septembre, l'assemblée nationale a adopté le projet du budget de la loi de finances 2019. Cette loi sera caractérisée par l'institution de nouvelles taxes pour les petites entreprises, ainsi que dans le secteur des télécommunications et de la finance.

26. Le 29 juin, le bureau des Nations unies a publié un rapport sur la crise humanitaire à Diffa. Le rapport n'est pas accessible mais le site d'information Tamtamfino en reprend les grandes lignes.

27. Voir les articles du *New York Times* et de *Foreign Policy* sur la présence de drones américains au Niger. Pour rappel, la présence de troupes américaines au Niger avait fait l'objet d'importantes manifestations dans le pays au mois de janvier dernier (voir le monitoring de janvier à mars 2018).

28. Lirwana Abdourahmane a déclaré en pleine audience que le doyen des juges avait accepté une promesse de 40 millions de francs CFA de la part des autorités pour maintenir les activistes en prison.

L'adoption de cette loi intervient alors que celle de 2018 est toujours jugée « antisociale » par l'opposition et les organisations de la société civile.

À ce sujet, la société civile nigérienne est redescendue dans les rues pour manifester contre la loi de finances 2018 et le projet de loi de finances 2019. Il s'agit de la première manifestation depuis la sortie de prison des leaders du mouvement. La manifestation a eu lieu dans plusieurs villes du pays, même la ville de Diffa, assujettie à l'état d'urgence depuis quatre ans a vu pour la première fois une manifestation se tenir dans les rues.

Reprise de la grève des enseignants

Le 3 septembre, le Syndicat national des enseignants-chercheurs et chercheurs du supérieur (SNECS) a entamé une grève pour exiger la reprise du processus électoral à l'université de Maradi interrompu par le gouvernement. De fait, ce dernier va réviser les textes portant nomination des recteurs en vue de renforcer le pouvoir des responsables des universités, notamment les recteurs, les doyens et les chefs des départements. Il a aussi annoncé le renforcement de la charge horaire des enseignants et chercheurs regroupés au sein SNECS. Fin septembre, les enseignants ont suspendu leur grève afin de faire avancer les négociations avec le gouvernement.

Fermeture des médias

Au début du mois de juillet, les autorités ont fermé plusieurs médias pour cause de redressement fiscal. La Direction générale des impôts leur réclame des dizaines de millions de francs. Au moins trois chaines de télévision sont encore fermées, les quatre autres ont dû débourser des millions de francs CFA pour avoir le droit d'émettre à nouveau. Le ministre de la Communication a réfuté toute volonté de l'État de bâillonner des médias trop critiques à l'égard du pouvoir.

4. Lancement du programme Compact Niger avec les États-Unis

Le 5 août, le président Issoufou a célébré le lancement du programme *Compact Niger,* une subvention de 437 millions de dollars financée par le gouvernement américain, qui vise à la réduction de la pauvreté par la croissance économique. Toutefois, ce projet reste très surveillé par les sénateurs américains qui considèrent que cette aide financière ne doit pas être interprétée comme un feu vert pour « *se soustraire à leurs responsabilités en matière de gouvernance*[29] ».

5. Médecins sans frontières inquiet de la hausse de mortalité infantile dans le sud-est du pays

Médecins sans frontières a alerté[30] les autorités nigériennes sur les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans à Magaria, dans le sud du Niger, où une moyenne de dix décès par jour a été observée.

F. Sénégal

Rappel du dernier monitoring (avril à juin 2018)

- Adoption de la réforme du code électoral malgré les contestations de l'opposition
- Violentes manifestations estudiantines
- La Cour de justice de la CEDEAO a condamné le Sénégal à verser 35 millions de francs CFA à Khalifa Sall
- Ouverture du procès de 30 suspects accusés de terrorisme
- Arrestation de plusieurs personnes dans le cadre du massacre à Boffa en Casamance

29. *Jeune Afrique* , « Niger : une aide américaine sous surveillance », 6 août 2018.

30. Médecins sans frontières « One of the world's biggest paediatric intensive care units is full » 25 septembre 2018.

1. Élections présidentielles de février 2019

En vertu de la révision constitutionnelle adoptée en avril dernier, la collecte des parrainages citoyens en vue de la présidentielle de février 2019 a débuté fin août. Entre autres, les candidats à l'élection présidentielle doivent désormais obtenir un parrainage au moins égal à 0,8 % et de 1 % au maximum du corps électoral. Plus de 80 candidats se sont présentés pour récupérer les fiches de collecte des signatures au ministère. Fortement décriée par l'opposition, cette réforme constitutionnelle a été déboutée après son recours introduit auprès du Conseil constitutionnel. Pour l'opposition, ce rejet est la preuve d'une justice dominée par l'exécutif.

Deux des principaux opposants à Macky Sall sont quasiment hors courses pour les présidentielles. Dans le camp de Karim Wade comme celui de Khalifa Sall, on dénonce une cabale politique menée par le pouvoir pour les écarter du scrutin. Le 26 juillet, depuis sa cellule de prison, Khalifa Sall a annoncé sa candidature à la présidentielle. Malgré ses revers judiciaires, il dispose encore d'un ultime recours, la Cour suprême. Quant à Karim Wade, il est définitivement exclu des élections présidentielles de 2019 n'ayant pu s'inscrire sur le fichier électoral en raison de son incarcération.Dans une lettre adressée à Abdoulaye Wade le 11 septembre, le président du groupe parlementaire du PDS, Madické Niang, lui demande d'initier « une discussion stratégique sur les élections de février 2019 » et de désigner un autre candidat PDS pour les prochaines élections. Cette lettre témoigne des divisions que traverse le parti démocratique sénégalais à six mois du scrutin de février 2019. Malgré ces dissensions, Karim Wade demeure le candidat du PDS pour les prochaines élections. Le 4 septembre, la police sénégalaise a empêché avec des gaz lacrymogènes un rassemblement de l'opposition à Dakar visant à « défendre la démocratie » et arrêté plusieurs manifestants. Depuis 2011, il est interdit de manifester dans le centre-ville, notamment autour de la présidence. Les organisations de défense de droit de l'homme ont décidé de s'attaquer à cet arrêté, jugé illégal et anticonstitutionnel.

Afin de mieux jouer leur rôle d'alerte et de veille à moins de six mois des élections présidentielles, 27 organisations de la société civile ont mis en place un cadre de concertation autour de la question électorale.

Le 6 septembre, l'autorité de régulation de l'audiovisuel a épinglé la TFP et la RTS pour leur couverture de la campagne des parrainages en vue de la présidentielle de février 2019. Ces deux chaînes sont accusées de s'être livrées à un exercice de propagande au profit du candidat Macky Sall.

2. Justice : procès en cours

Affaire Karim Wade

Le 2 juillet, la direction générale des élections a rejeté l'inscription sur les listes électorales de Karim Wade, candidat du Parti démocratique sénégalais (PDS) à l'élection présidentielle de 2019 en raison de sa condamnation en mars 2015 à six ans de prison ferme pour enrichissement illicite. Dans un message adressé au peuple sénégalais à l'occasion de la fête de la Tabaski, Karim Wade a violemment critiqué le gouvernement et réaffirmé sa candidature à l'élection présidentielle. Il s'en prend directement à Macky Sall qu'il qualifie « de beau parleur, ignorant et incompétent » et dénonce une « tentative de coup d'État électoral » de la part du gouvernement. Fin août, la Cour suprême a rejeté le pourvoi en cassation de Karim Wade contre sa radiation sur les listes électorales. Les juges dakarois ont considéré que Karim Wade aurait dû déposer son recours au Koweït où il avait fait sa demande d'inscription sur les listes électorales.

De son côté, la justice monégasque a refusé la confiscation de 24 comptes bancaires, dont l'un appartenant à Karim Wade. Elle a ainsi débouté la demande de l'État du Sénégal, d'un montant total d'environ onze millions d'euros. Le compte appartenant à Karim Wade affiche un solde de deux millions d'euros.

Affaire Khalifa Sall

Après un premier renvoi en juin, le procès en appel du maire de Dakar, Khalifa Sall, condamné à cinq ans de prison ferme s'est ouvert le 9 juillet. La cour d'appel de Dakar a confirmé la peine de cinq ans de prison pour escroquerie du maire de Dakar, et l'a condamné ainsi que trois de ses coaccusés à verser la somme de 1,8 milliard de francs CFA (environ 2,75 millions d'euros) à l'État sénégalais. Les avocats de Khalifa Sall ont dénoncé une « une justice expéditive » aux ordres du gouvernement. Au lendemain de sa condamnation, le président Macky Sall a révoqué Khalifa Sall de ses fonctions de maire de Dakar. Pour les observateurs, cette décision est un mauvais signe pour la démocratie du pays. Soham Wardini, première adjointe et fidèle de Khalifa Sall a été élue le 29 septembre mairesse de Dakar.

Suite du procès de trente personnes pour terrorisme

Le 19 juillet, l'imam Alioune Badara Ndao a été relaxé des principaux chefs d'accusation dont « apologie du terrorisme » et « associations de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « blanchiment de capitaux », pour lesquels le parquet avait requis trente ans de prison. Il a toutefois été jugé coupable de « détention illégale d'armes » et condamné à un mois de prison avec sursis ». Les 29 co-prévenus, dont Makthar Diokhané le « cerveau » présumé, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison. Les prévenus sont accusés d'avoir voulu installer une base djihadiste en Casamance, dans le sud du Sénégal, afin d'établir un vaste réseau ouest-africain, étendu à la Gambie, la Guinée ou la Guinée-Bissau (voir le monitoring d'avril à juin 2018). Selon les observateurs, ce procès démontre que même si le pays a été épargné jusqu'à présent par des attaques terroristes, la menace djihadiste demeure « croissante » et le Sénégal « constitue une cible de luxe pour les extrémistes ».

L'ex-ministre Cheikh Tidiane Gadio mis hors de cause par la justice américaine

L'ancien ministre des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio a été remis en liberté, les poursuites dont il faisait l'objet ont été abandonnées par le tribunal fédéral de New York. Interpellé le 17 novembre dernier aux États-Unis, Cheikh Tidiane était soupçonné d'avoir proposé des pots de vins à des officiels tchadiens, afin d'obtenir des concessions et marchés au profit d'une entreprise chinoise.

La justice sénégalaise épinglée par Amnesty International

Dans son rapport intitulé « Des paroles non suivies d'actes », Amnesty International juge inquiétante – à l'approche des élections présidentielles – la situation des droits humains, qui prend notamment la forme d'atteintes au droit de réunion pacifique et d'un recours excessif à la force, de restriction du droit à la liberté d'expression. Le rapport juge qu'il y a « une grande différence entre l'image que veut se donner le Sénégal, les grandes promesses qu'il adresse à la communauté internationale[31] ». Alors que le Sénégal est généralement cité comme modèle de démocratie dans la région, le rapport révèle le manque d'indépendance de la justice dans un certain nombre de procès (Karim Wade, Khalifa Sall, suspects dans les affaires de terrorisme). Amnesty International préconise au gouvernement de modifier les lois relatives au Conseil supérieur de la magistrature et au statut des magistrats, afin que le Président de la République et le ministre de la Justice se retirent du Conseil.

3. Affrontements en Casamance

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, un échange de tir entre des soldats sénégalais et des hommes supposés appartenir au mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) au village de Djinabar, au sud du Sénégal a fait six morts dont deux militaires sénégalais et quatre du côté des assaillants. Au début du mois d'août, quatre exploitants forestiers ont disparu dans la forêt de Boussoloum, dans l'ouest de Ziguinchor. Dans cette partie du pays en proie à une rébellion armée menée par le MFDC, les enlèvements et des cas d'assassinats sont fréquents.

Pour rappel, treize exploitants forestiers ont été tués le 6 janvier dernier. De son côté, le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance a nié toute implication dans ces enlèvements.

31. *Jeune Afrique*, « Amnesty International dénonce le manque d'indépendance de la justice », 17 août 2018.

Fin septembre, Macky Sall qui devait effectuer une visite en Casamance pour inaugurer plusieurs infrastructures routières, a finalement a repoussé sa visite.

4. Mouvements sociaux

Manifestation estudiantine

Des étudiants en Master à la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'UCAD ont bloqué la circulation sur l'avenue Cheick Anta Diop. Ils réclament le paiement de leur bourse « non payée depuis le début de l'année ». Il s'agit de la première manifestation depuis les mesures prises par Macky Sall le 29 mai (voir monitoring d'avril à juin 2018). En début d'année, des manifestations estudiantines ont eu lieu dans tout le pays pour protester contre le retard du paiement des bourses.

L'Agence de presse sénégalaise en grève

Depuis le 6 septembre, l'Agence de presse sénégalaise (APS) a entamé une grève pour protester contre « la situation de déliquescence continue de l'APS » : retards récurrents du paiement des salaires, défaut de couverture sanitaire, insuffisance d'équipements. Les grévistes pointent également le manque de considération de l'État qui ne lui a toujours pas donné le statut de société qui lui permettrait d'avoir les ressources nécessaires à sa bonne marche.

5. *Visite de Xi Jinping au Sénégal*

Le 21 juillet, le président chinois XI Jinping s'est rendu pour la première fois au Sénégal. Au cours de sa visite, de nombreux accords ont été signés dans les domaines liés à la technologie, la justice, la coopération économique et technique, les infrastructures, la valorisation du capital humain et l'aviation civile. La Chine est le deuxième partenaire commercial du Sénégal derrière la France, avec un volume d'échanges de deux milliards de dollars en 2016.

6. Accord de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie

En marge du sommet de l'Union africaine à Nouakchott, le Sénégal et la Mauritanie ont signé un accord de pêche autorisant les pêcheurs sénégalais à se rendre dans les eaux mauritaniennes. Les Sénégalais auront le droit d'y pêcher 50 000 tonnes de petits poissons pélagiques par an et d'utiliser 400 embarcations maximum. En échange, les Mauritaniens toucheront l'équivalent de dix euros pour une tonne de petits animaux pélagiques pêchés, essentiellement pour couvrir les frais de procédure de contrôle des quantités pêchées. Les deux pays se sont également mis d'accord sur un endroit du littoral mauritanien, où le poisson pêché par les pirogues sénégalaises sera débarqué, contrôlé et pesé. Pour rappel, le non-renouvellement des accords de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie en 2016 avait provoqué de nombreux incidents à la frontière entre les deux pays (voir monitoring de janvier à mars 2018). Par ailleurs, la pénurie de poisson au Sénégal perdure et occasionne une hausse des prix du *Thioff*, ce qui inquiète de plus en plus les pêcheurs et les consommateurs sénégalais.

7. Inauguration d'un nouveau centre chargé de la lutte contre le terrorisme

Le 7 septembre, le Sénégal et les États-Unis ont procédé à l'inauguration d'un nouveau centre régional de formation tactique destiné à la lutte contre le terrorisme. Ce centre de formation tactique, le premier du genre en Afrique de l'Ouest a été financé dans le cadre du programme d'aide antiterroriste du département d'État (ATA).

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

1. Activités institutionnelles sous régionales

Début juillet, s'est tenu un séminaire sur le financement de la coopération transfrontalière au Sahel organisé par l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) et le Club du Sahel. Les participants ont identifié les obstacles et discuté des nombreux défis institutionnels et de leurs impacts sur le développement transfrontalier, en particulier dans le contexte d'enjeux sécuritaires croissants. Ce séminaire a contribué à promouvoir une autre vision des frontières de la région en mettant en valeur leur potentiel en termes économiques ou de sécurisation.

Le 30 juillet s'est tenu un premier sommet conjoint CEDEAO-CEEAC à Lomé au Togo sur les questions de sécurité. Les chefs d'État ont adopté la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans l'espace CEDEAO-CEEAC, dans laquelle ils s'engagent à collaborer davantage. Ils ont décidé, entre autres, de développer une politique de surveillance commune pour améliorer l'échange de renseignements stratégiques, notamment des mécanismes d'alerte précoce. Le lendemain, s'est tenue la 53e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, au cours de laquelle les chefs d'État ont entériné les mesures nécessaires à l'opérationnalisation définitive et au bon fonctionnement du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest, des Centres multinational de coordination des Zones E, F et G. À l'issue de ce sommet, le président nigérian Muhammadu Buhari a été désigné par ses pairs pour assurer la présidence de la CEDEAO, en remplacement du président togolais Faure Gnassingbé.

2. Sommet « Chine-Afrique »

Le 7e forum « Chine-Afrique » a eu lieu le 3 septembre 2018 à Pékin Le président chinois Xi Jinping a appelé à une responsabilité commune et une coopération gagnant-gagnant entre la Chine et l'Afrique. Xi Jinping a annoncé que la Chine allait consacrer 60 milliards de dollars supplémentaires (dont 15 milliards de dons et prêts sans intérêt) au développement économique des pays africains. Au cours du forum sino-africain qui a réuni les dirigeants de 53 pays africains, plusieurs mémorandums d'accord ont été signés avec les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le Burkina Faso a signé six accords de coopération dont le programme de coopération globale 2018-2020. La Côte d'Ivoire a signé 18 accords de coopération d'un montant total de 3,4 milliards de dollars pour le financement de divers projets socioéconomiques, notamment le projet d'extension de l'aéroport international d'Abidjan. La Guinée a signé deux accords de crédits (598 millions de dollars) portant sur la construction du barrage de Souapiti et sur la réhabilitation des voiries de Conakry. Le Mali et Huawei ont signé un mémorandum de coopération sur le projet « *Future Seed* », un programme de formation destiné aux jeunes. Le Niger a obtenu un préfinancement chinois à hauteur de 4 milliards de dollars pour la phase II du projet pétrolier d'Agadem. Enfin, la Chine est devenue le premier investisseur au Sénégal qui accueillera le prochain sommet Chine-Afrique dans trois ans.

Depuis 2009, la Chine est le premier partenaire commercial de l'Afrique, qui est intégrée au principal projet économique chinois : les nouvelles routes de la soie, censé renforcer les échanges de la Chine avec l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Si ces investissements sont largement salués par les dirigeants africains, les Occidentaux ont accusé la Chine d'augmenter l'endettement et la dépendance des pays africains vis-à-vis de la Chine. Le président chinois a annoncé que Pékin « annulerait » une partie de la dette des pays moins développés.

3. Migrations

Début septembre, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a publié un rapport sur la traversée des migrants en Europe – entre janvier et août, près de 1 600 personnes sont mortes ou ont disparu en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe, soit un migrant sur 18. Sur la même période en 2017, c'était un sur 42. Le nombre d'arrivées de migrants a, quant à lui, baissé de 41 %.

Le 3 septembre, l'Union européenne a versé une aide de 21 millions d'euros au Niger pour l'aider dans la lutte contre l'émigration clandestine vers l'Europe et pour la « sécurité intérieure ». De fait, le Niger fait face à un afflux importants de migrants – début septembre, une équipe de recherche et de sauvetage de l'Organisation internationale des migrations a secouru plus de 400 migrants ouest-africains en deux jours dans le désert à Assamaka, localité nigérienne frontalière de l'Algérie. Selon les statistiques européennes, environ 90 % des migrants d'Afrique de l'Ouest traversent le Niger sur leur parcours vers la Libye et l'Europe. Mi-juillet lors d'une visite au Niger, le Parlement européen, s'était réjoui de la chute de plus de 95 % du flux de migrants transitant par le Niger vers la Libye et l'Europe entre 2016 et 2017.

La Commission européenne a débloqué une enveloppe supplémentaire de 138 millions d'euros combinant aide humanitaire et aide au développement en faveur de la région africaine du lac Tchad, destinée à quatre pays de la région : le Nigeria (121,5 millions d'euros), le Niger (47,2 millions d'euros), le Tchad (44 millions d'euros) et le Cameroun (17 ,8 millions d'euros). Ce financement fait partie d'un programme d'aides global de l'Union européenne pour la région, doté au total de 232 millions d'euros.

4. Plan « Marshall » de la recherche agricole pour le Sahel

Sous l'égide du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), douze instituts de recherche français et africains ont signé une déclaration commune à Ouagadougou en vue d'établir un « plan Marshall de la recherche agricole » pour le Sahel.

5. Les pays du G5 Sahel et le Sénégal signent une charte nucléaire

Le 26 juillet, les pays du G5 Sahel et le Sénégal ont signé une charte de création du Forum de coopération régionale dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire. Cette charte a pour but d'unifier les efforts et les moyens pour contrôler l'interdiction du transport des matières radioactives, contrer tout usage illégal de ces matières et renforcer la sûreté nucléaire entre les pays signataires.

6. Université populaire de l'engagement citoyen à Dakar

Initiées par le mouvement sénégalais « Y'en a marre », les travaux de la première édition de l'Université populaire de l'engagement citoyen (UPEC) ont eu lieu à Dakar, fin juillet. Ces rencontres ont rassemblé une trentaine d'associations militantes africaines, des membres de la LUCHA congolaise aux activités du Balai citoyen burkinabé. Ensemble, leurs membres ont débattu pendant cinq jours sur le thème « citoyenneté et droit de décider ». Une plateforme qui rassemble les engagements communs à l'UPEC a été adoptée. Elle dénonce les manquements démocratiques qui sévissent à l'échelle du continent.

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste au Sahel

1. Force G5 Sahel (FC-G5S)[32]

En marge du sommet du 31e sommet de l'UA, le président français Emmanuel Macron a rencontré ses homologues du G5 Sahel au lendemain des attentats qui ont frappé la force conjointe du G5 Sahel. Ces attentats ont remis en question l'efficacité de l'initiative du G5 Sahel et surtout la fragilité de la réponse uniquement militaire apportée à ces attentats terroristes[33]. Lors de cette réunion, le commandant du G5 Sahel, le Malien Didier Dacko, et son adjoint burkinabè Yaya Séré, ont été remplacés par le général Hanena Ould Sidi, chef d'état-major adjoint de l'armée mauritanienne, qui assurera le commandement du G5 Sahel. Selon les observateurs, cette prise en main du G5 Sahel par la Mauritanie et le Tchad constitue un échec pour le président malien qui paie pour la dégradation continue de la situation sécuritaire dans le centre du Mali.

Le 27 août, l'armée française a annoncé la mort dans une frappe aérienne de Mohamed Ag Almouner, l'un des chefs du groupe État islamique au grand Sahara. Début septembre, le quartier général de la force du G5 Sahel a été déplacé à Bamako.

2. Inauguration du Collège sahélien de sécurité du G5 Sahel

Le Collège sahélien de sécurité du G5 Sahel a été inauguré le 16 septembre à Bamako à l'occasion d'une réunion présidée par Salif Traoré, ministre malien en charge de la Sécurité intérieure et de la Protection civile. Ce collège vise à former les forces de sécurité et à développer un réseau d'acteurs de la sécurité (agents de police, magistrats, responsables religieux et de la société civile). Il propose une nouvelle offre de formations techniques destinées à renforcer la capacité des forces de sécurité à combattre toutes sortes de crime. Quatre centres de formation sont ainsi dédiés au renseignement militaire (Tchad), à la sécurité des frontières (Niger), à la police judiciaire (Burkina Faso) et à l'ingénierie de formation (Mauritanie).

3. Plan d'appui des Nations unies pour le Sahel

Au mois de juillet, les Nations unies ont lancé un plan d'appui dans la région du Sahel intitulé « Sahel, terre d'opportunités ». Il s'agit d'un plan d'action pour les douze prochaines années (2018-2030) qui vise dix pays (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Sénégal, Gambie, Guinée, Burkina Faso, Nigeria et Cameroun) et met l'accent sur six domaines clés : coopération transfrontalière, prévention et maintien de la paix, croissance inclusive, action climatique, énergie renouvelable et autonomisation des femmes et des jeunes.

4. Le « Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans » sur la liste noire des États-Unis

Les États-Unis ont annoncé le 5 septembre avoir placé le principal groupe djihadiste actif au Sahel, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) sur la liste noire des organisations terroristes, son fondateur, le Malien Yyad Ag Ghali y figure depuis 2013. Cette mesure vise à « l'empêcher d'avoir accès aux ressources nécessaires pour planifier et perpétrer des attaques terroristes ».

32. Serge Michailof , « G5 Sahel : quel état des lieux ? », IRIS, juillet 2018.

33. Jérôme Pigné, « La fragilité d'une réponse exclusivement militaire », Institut More, juillet 2018.

B. Trafics et activités illégales

1. La piraterie augmente dans le golfe de Guinée[34]

Selon le rapport trimestriel du Bureau maritime international sur la piraterie (IMB), en 2018 tous les enlèvements d'équipages ont eu lieu dans le golfe de Guinée. Au total, 107 incidents ont été signalés au Centre de rapports sur le piratage (PRC) de la DGI au cours des six premiers mois de 2018. Au total, 69 navires ont été arraisonnés, dont 23 tentatives d'attaque, 11 navires faisant feu et 4 navires détournés. Le nombre de membres d'équipage pris en otage est passé de 63 à 102 par rapport à la même période en 2017. Toutefois, les 25 enlèvements signalés cette année se sont produits au cours de six incidents dans le golfe de Guinée, soulignant les risques plus élevés dans cette région. En dehors du golfe de Guinée, le nombre d'incidents en 2018 a diminué dans d'autres points chauds de la piraterie. Aucun incident n'a été signalé au large des côtes somaliennes au deuxième trimestre 2018.

Le 31 juillet, dans la capitale togolaise, lors de la 53e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, les chefs d'État ont entériné les mesures nécessaires à l'opérationnalisation définitive et au bon fonctionnement du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO), des Centres multinationaux de coordination (CMC) des zones E, F et G.

2. Lutte contre la drogue

De juillet à septembre, l'opération des « Ailes Africaines V » s'est concentrée sur la surveillance de la petite aviation en Afrique de l'Ouest. Une formation pré-opérationnelle dirigée par les douanes françaises a eu lieu à Dakar du 3 au 6 juillet.

Le 18 juillet, le programme de communication aéroportuaire des Nations unies (AIRCOP) a participé à une réunion conjointe organisée entre l'office des Nations unies contre la drogue et le crime pour renforcer la coopération dans les domaines de la sécurité et la justice. Le G5 Sahel a appuyé les plans d'AIRCOP visant à mettre en place de nouvelles unités spéciales conjointe contre le trafic de drogue (JAITF) au Tchad, en Mauritanie ainsi qu'au Niger. En septembre, la 28e réunion de la commission des stupéfiants en Afrique des drogues s'est tenue à Dar-es-Salaam, cette rencontre entre les délégations africaines de la Commission des stupéfiants (CND) a eu pour objectif de faire le point sur la situation dans chaque pays[35] du continent et évaluer l'application des programmes de lutte contre la drogue et la criminalité organisée en Afrique.

Pour aller plus loin

Rapports institutionnels

OCDE, « Dynamique du développement en Afrique », 11 juillet 2018.

OCDE, « Identifying the factors driving West african migration », 18 juillet 2018.

Conseil de sécurité de l'ONU, « Rapport final du groupe d'experts crée en application la résolution 2374(2017) du Conseil de sécurité sur le Mali », 8 août 2018.

Cour des comptes européenne, « Aide de l'union européenne à l'architecture africaine de paix et de sécurité, un recentrage s'impose », 18 septembre 2018.

Rapports de la société civile

Observatoire Boutros-Ghali, « Afrique de l'Ouest : faire de la prévention des conflits la règle et non l'exception », Amandine Gnanguênon, juillet 2018

34. Voir Michel Luntumbue, « Golfe de Guinée : enjeux et défis d'une architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes », GRIP, 16 septembre 2016.

35. Selon le rapport annuel 2017 de l'Organe international de contrôle de stupéfiants, le trafic de drogues entrave le développement économique et social de nombreux pays africains.

Pierre Jacquemot, « Le Mali d'IBK est considéré comme le mauvais élève par ses voisins », IRIS, juillet 2018.

Institute for Security Studies, « Cost of counter-terrorism for civilians in Lake Chad countries », Omars Mahmood, 16 juillet 2018.

Institute for Security Studies, « Mistrust taints Mali's poll», Ibrahim and Khadija Maïga, 24 août 2018.

SIPRI, « Mali holds presidential elections : Polls to the people, power to the incombents », Myriam Marending, 24 juillet 2018

The conversation, La force conjointe du G5 Sahel, nouveau mythe de Sisyphe ?, 17 juillet 2018.

The conversation, Vers un impérialisme chinois en Afrique ?, 5 septembre 2018.

Le Monde Afrique, « la Chine s'appuie sur l'Afrique pour construire une muraille face aux pays occidentaux », Sébastien Le Belzic, 4 septembre 2018.

Le Monde Afrique, « La dette n'est pas un problème chinois, c'est un problème africain », Jean-Louis Billon, 26 septembre 2018.

Débats autour de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, RFI, 17 juillet 2018.

En Afrique, l'étalement des villes phagocyte la structure rurale, Libération, 5 septembre 2018.

L'auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par **Juliette Nsimba**, assistante chercheure au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».